

Téléservice orientation en troisième

1. Connexion au téléservice

Connexion à Sclarité Services à l'adresse suivante :

[Sclarité Services](#)

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Sclarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

Je me connecte avec mon compte ATEN

vous identifiant

vous mot de passe

VALIDER

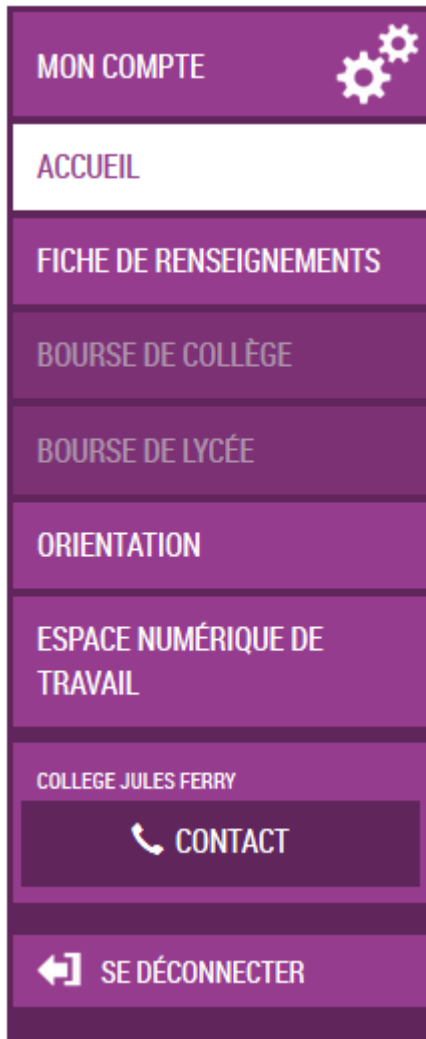
identifiant oublié ?



mot de passe oublié ?




Vous retrouvez le site sur lequel Vous vous connectez pour aller sur L'ENT du collège. Un seul parent responsable peut effectuer la saisie.



Après la connexion, choisir ORIENTATION parmi les services proposés à gauche de l'écran.

La saisie des intentions provisoires à l'issue du premier semestre a été effectuée.

Vous allez passer à la phase de consultation et accuser réception de l'avis provisoire du conseil de classe du premier semestre.

MON COMPTE 

ACCUEIL

FICHE DE RENSEIGNEMENTS


BOURSE DE COLLÈGE


BOURSE DE LYCÉE

ORIENTATION

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

COLLEGE JULES FERRY

CONTACT 

SE DÉCONNECTER 

SERVICE EN LIGNE
ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR Avis favorable

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Voilà un exemple ;
mais pour certains
plusieurs intentions
ont pu être saisies,
avec pour chacun,
un avis donné.
Il vous faut donc ensuite
cocher la case
puis valider la saisie.

S'il quitte la page sans accuser réception de l'avis, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :

Vous n'avez pas validé l'accusé de réception, êtes-vous sûr de vouloir quitter cette page ?

OK Annuler

Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 17/10.

Un message s'affiche une fois que le parent a accusé réception de l'avis du conseil de classe

Chaque parent d'élève possède un compte responsable, mais un seul des parents peut saisir les intentions provisoires.

Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications.

Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent lorsqu'il se connecte avec son propre compte.

Les messages suivants pourront apparaître

La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

Si le parent qui n'a pas fait la saisie souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du parent qui a saisi les intentions. En cas de désaccord entre les deux parents, ils sont invités à prendre l'attache du chef d'établissement.

La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève.

Seul le parent ayant fait la saisie peut accuser réception de l'avis provisoire du conseil de classe

Un autre responsable de l'élève a pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 17/10.

Message affiché lorsque l'accusé de réception a été enregistré par le parent qui a effectué la saisie

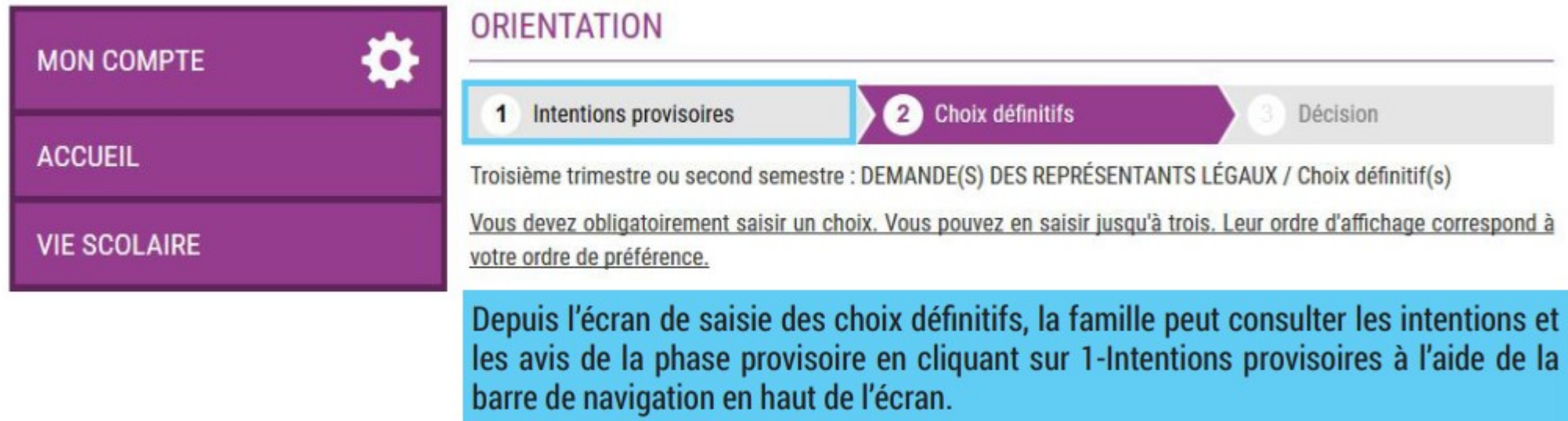
La connexion avec un compte élève permet uniquement de consulter les intentions saisies par les parents, ainsi que l'avis provisoire donné par le conseil de classe.


Saisie des choix définitifs

La saisie des choix définitifs est possible uniquement après avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire.

Si vous avez saisi les intentions provisoires sans accuser réception de l'avis du conseil de classe, vous devez le faire pour pouvoir saisir les choix définitifs d'orientation.

La saisie des choix définitifs suit le même déroulement que la saisie des intentions provisoires, que ce soit pour la 2de générale et technologique-2de STHR ou la voie professionnelle.



MON COMPTE 

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE


ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Depuis l'écran de saisie des choix définitifs, la famille peut consulter les intentions et les avis de la phase provisoire en cliquant sur 1-Intentions provisoires à l'aide de la barre de navigation en haut de l'écran.

MON COMPTE 

ACCUEIL


VIE SCOLAIRE


NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER




ORIENTATION




Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Choix 1   

- 2de générale et technologique ou 2de STHR 
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UN CHOIX

ANNULER VALIDER

Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.


Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques.

Validation des choix définitifs

Un e-mail récapitulatif vous est envoyé (aux deux responsables), lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Consultation et réponse aux propositions du conseil de classe

Si vous avez saisi les choix, vous devez répondre aux propositions du conseil de classe :
en acceptant une des voies pour lesquelles le conseil de classe a répondu « Oui »
ou **une des voies non demandées par la famille**
mais proposées par le conseil de classe ;
OU **en refusant toutes les propositions** du conseil de classe.

MON COMPTE 

ACCUEIL


VIE SCOLAIRE


NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 **Choix définitifs** 3 Décision

Troisième trimestre ou second semestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE.

Vous devez donner votre réponse.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Choix 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR Non

Choix 2 : 2de professionnelle Oui

Métier ou formation demandé : Pâtisserie

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Proposition du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

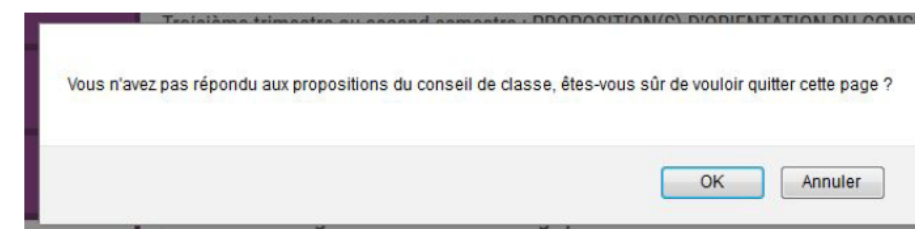
Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante :

- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement

VALIDER

Si vous quittez la page sans répondre aux propositions du conseil de classe, une fenêtre pop-up s'ouvre pour vous avertir :



Acceptation d'une des propositions du conseil de classe

La proposition du conseil de classe acceptée devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement, et l'écran ci-dessous s'affiche.

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires → 2 Choix définitifs → 3 **Décision**

Vous avez accepté la proposition du conseil de classe :

2de professionnelle

Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

Refus de toutes les propositions du conseil de classe

Si vous n'acceptez aucune des propositions du conseil de classe, un écran s'affiche qui vous invite à vous rapprocher immédiatement du chef d'établissement.

Deuxième responsable légal

L'écran affichera que la saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève. Si vous devez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

Élève

L'élève pourra consulter les choix définitifs et les réponses aux propositions du conseil de classe.